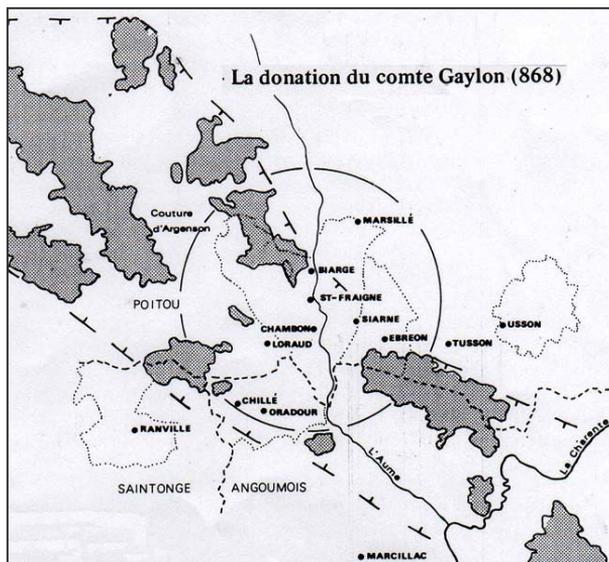
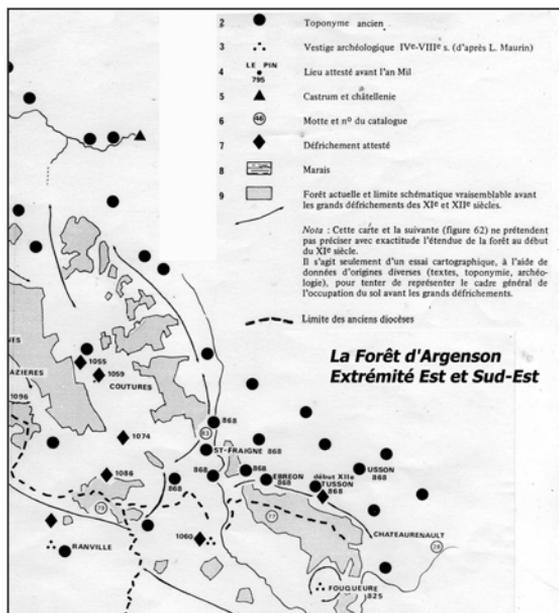


LA FORÊT D'ARGENSON ET LE PAYS D'AIGRE CONSIDÉRATIONS TOPOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES

La commune actuelle de Couture-d'Argenson est la seule à avoir retenu le nom de cette très ancienne forêt depuis que le territoire fut défriché au 11^{ème} siècle. Comme le signale Marcel Daniaud dans sa monographie « L'histoire de nos villages : Couture-d'Argenson, Salignac et leurs environs » l'orthographe actuelle ne date que d'un peu plus de deux siècles. Vers 1750 on écrivait encore Coutures-d'Ariauson ; les chartes des grandes abbayes médiévales : Saint-Jean-d'Angély, Saint-Maixent, Montierneuf à Poitiers, Saint-Florent de Saumur, nous proposent des formes latinisées d'une assez grande variété : au 11^{ème} siècle, « *silva que vocatur Ariezhun* », « *silva que vocatur Ariarcum* », « *silva que vocatur Argenzum* », au 12^{ème} siècle, « *foresta de Argentione* », « *brolio de Argencon* ». Pour la paroisse, nous avons la forme « *culturae in foresta d'Ariezhun* ». L'origine en est vraisemblablement celtique (gauloise) mais ne se laisse guère deviner, pour « *culturae* », l'origine romane au 11^{ème} siècle, Coutures signifie cultures au sens de défrichements.

Large de 7 à 10 km avant les grands défrichements du 11^{ème}, c'est la vieille frontière naturelle entre le pays des Santons et celui des Pictons. D'une longueur d'environ 80 km elle s'étendait du Marais Poitevin jusqu'au fleuve Charente. La vieille notion de forêt frontière entre les différents peuples de la Gaule est actuellement remise en question par de nombreux historiens et archéologues ; à l'époque du Haut Empire romain après la conquête et la fin de l'indépendance gauloise, elle devait être sérieusement entamée, deux grandes voies romaines la traversaient et l'antique « *Aunedonacum* », Aunay, a toujours appartenu au diocèse médiéval de Poitiers dont les frontières étaient calquées sur celles du Bas Empire. Ce n'est que récemment que cette localité est devenue Aulnay avec un « l » fautif et de plus dite de Saintonge ; cependant depuis 1790 elle appartient bien au département de la Charente Inférieure aujourd'hui Maritime. C'est vraisemblablement à la faveur des troubles du Bas Empire au 5^{ème} siècle (révoltes intérieures et invasions barbares, celle des Wisigoths, en particulier), et au 6^{ème} siècle avec l'arrivée des Francs de Clovis et les nombreuses guerres qui opposèrent violemment les royaumes de ses successeurs, que cette forêt d'Argenson prit une ampleur considérable. Sa situation pendant le Haut Moyen-Age est telle que nous l'avons décrite en ce qui concerne ses dimensions. Elle est traversée par les voies romaines Saintes-Poitiers par Aulnay et Saintes-Angers par Saint-Jean-d'Angély, de plus deux vallées la coupent transversalement du Nord vers le Sud, celle de « *La Boutonne* » et celle de « *l'Aume* » et son affluent « *La Couture* » qui intéresse davantage notre pays d'Aigre ; il est certain que cette vallée de « *l'Aume* » a favorisé très tôt les premiers défrichements, dès l'époque carolingienne tout autour des paroisses de Saint-Fraigne, Oradour, Ebréon

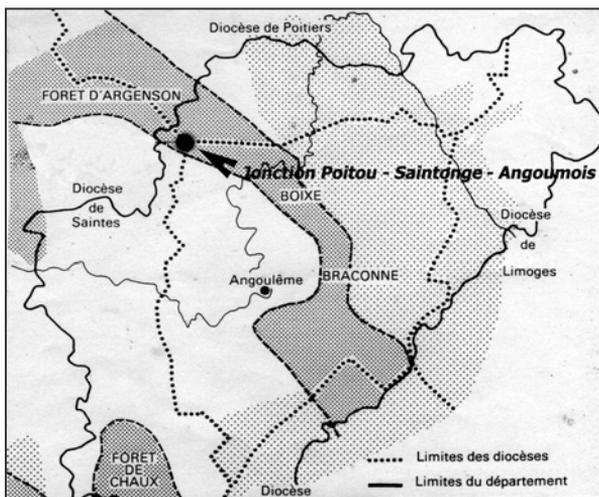




voire Tusson. Un document de 868, la donation du comte Gaylon concerne une douzaine de « villae », c'est-à-dire de grands domaines agricoles dont huit autour de la « cella » de Saint-Fraigne (carte page précédente), ces domaines appartenaient en propre à la grande aristocratie carolingienne. La forêt proprement dite est aux mains de puissants personnages comme les La Rochefoucauld à Couture, les vicomtes d'Aulnay ; le comte d'Angoulême a la haute main sur la partie terminale appelée aussi « Forêt de Tusson » à cet endroit et jusqu'à la Charente. Cependant c'est surtout dès le début du 11^{ème} siècle que les défrichements s'accroissent, souvent au profit des grandes abbayes (Saint-Maixent, Saint-Jean-d'Angély), et le mouve-

ment va en s'accroissant au 12^{ème} siècle et jusqu'à la moitié du 13^{ème} siècle (cf ; prieuré fontevriste de Tusson).

Que reste-t'il de nos jours de cette vaste forêt d'Argenson dans le secteur du pays d'Aigre ? L'examen de la carte ci-contre nous indique les bois ou forêts actuels sous forme résiduelle de même que la limite schématique avant les grands défrichements dont nous venons de parler. De nos jours la limite entre les trois anciens diocèses qui ont perduré jusqu'à la Révolution de 1789, à savoir Poitiers, Saintes et Angoulême, se situe toujours dans cette forêt d'Argenson, plus exactement dans les bois dits de Lupsault et de Barbezières, aux confins des trois communes d'Oradour (Angoumois), Barbezières (Saintonge) et Lupsault (Poitou).



Peut-être serait-il souhaitable de matérialiser par une borne sur le terrain ce point de jonction de trois de nos « anciennes provinces » et le souvenir de la « Grande Silve Historique d'Argenson » ?

Jean-Claude BERGEON

Sources :

- « La société laïque dans les Pays de la Charente » - André Debord
- « Histoire de nos villages » - Marcel Daniaud
- Revue française d'onomastique